

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 janvier 2016

OBJET

**05 - GRDF - CONVENTION POUR L'HEBERGEMENT DE
CONCENTRATEURS DANS LE CADRE DU PROJET
COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ**

N° 2016-01-05

NOMENCLATURE : 1/3/2

L'an deux mille seize, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le quinze janvier 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous
la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 22

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine
REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali
LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel
BROSSAULT, Valérie ROBERT, Chantal PERRUCHET, Soumaya BAHIRAEI, Martine MOREL, Jean-Pierre
TUAL

Pouvoirs : 7

Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Michel RINCE
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Lionel BROSSAULT
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine CADOU
Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....22
ayant un pouvoir...7
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Frédéric CHAPEAU

Depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en
faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des
relèves pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de
données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les
progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux vivre la consommation
des clients et rapatrier leurs index de consommation.

Les travaux de la Commission de Régulation de l'Énergie et de GrDF ont conduit à la
conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté,
fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait
être conçue.

Le projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la
qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur
index réels, et de développer la maîtrise de l'énergie par une mise à disposition plus
fréquente de données de consommation.

C'est dans ce cadre que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a proposé la
généralisation des compteurs de gaz évolués, l'approbation du déploiement généralisé des
compteurs évolués de GrDF baptisés GAZPAR (délibération de la CRE n° 2014-01-02 du 23.01.2014)
demandé un accord de principe aux Ministres chargés de l'énergie et de la consommation.

Accusé de réception en préfecture
044 214402004/20160125 2016-01-25-05B-
Date de télétransmission : 27/01/2016
Date de réception préfecture : 27/01/2016

La mise en œuvre de ces compteurs communicants nécessite de poser des concentrateurs sur des points hauts de la commune.

GrDF a donc sollicité la commune pour la mise en place d'une convention de partenariat afin de fixer les conditions d'installation et d'hébergement des concentrateurs sur des points hauts de la commune (toits d'immeubles, mâts...).

La commission aménagement réunie le 3 décembre 2015 a rendu un avis favorable à la convention proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 28 Voix pour et 1 Abstention, décide :

- **D'APPROUVER les termes de la convention pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelève, telle qu'annexée à la présente délibération ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.**

Pour extrait conforme,

Le 25 janvier 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Publié le 27/01/16

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160125-2016-01-25-05B-
DE
Date de télétransmission : 27/01/2016
Date de réception préfecture : 27/01/2016